



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Nourrissage des oiseaux

Recommandations du
Comité Scientifique et Technique de la LPO

- 1 La période du nourrissage recommandée va **de mi-novembre à fin mars**. Il est important, lorsque vous nourrissez, de le faire **sans discontinuer**. Mais, il est recommandé de s'arrêter pendant la période de nidification.
- 2 Les **mangeoires de type silos** sont à privilégier. Le nourrissage au sol est à éviter. Il est interdit par la loi et peut véhiculer des maladies.
- 3 Les nourritures à privilégier sont les **graines de tournesol, les cacahuètes non grillées et non salées, le millet, les fruits**. Les boules de graisse sont à réserver aux périodes de grand froid (celles à base d'huile de palme sont à éviter). Il est recommandé d'enlever les filets pour éviter que les oiseaux ne soient piégés dans leurs mailles.
- 4 Sont à **éviter, absolument : le pain, les restes de repas, les mélanges de graisse maison**. Ces aliments peuvent causer la maladie des ailes d'anges. Le système digestif des oiseaux n'est pas adapté à cette nourriture, même s'ils en raffolent.
- 5 La mangeoire est à placer de façon **bien visible, éloignée des buissons ou des arbres d'au moins 1m50**. Cela permettra aux oiseaux de voir arriver les éventuels prédateurs, en particulier, les chats. Elle est à éloigner des vitres de la maison pour éviter le risque de collision.
- 6 La mangeoire est à **nettoyer, régulièrement**, une fois par semaine si possible, à l'eau et au savon noir, pour éviter les risques de maladies.
- 7 Il est important de **donner aussi de l'eau** aux oiseaux. Elle est à changer, idéalement, chaque jour. Il ne faut surtout pas y mettre de l'antigel, du sel, ou tout autre produit.
- 8 Si vous voyez des **oiseaux morts ou malades** aux mangeoires, il est recommandé d'arrêter le nourrissage et de nettoyer les mangeoires. Si vous trouvez plus de 3 oiseaux morts aux mangeoires, il est recommandé de prévenir la LPO.



Après ces conseils de nourrissage des oiseaux de votre jardin, la LPO Finistère vous accompagne en vous proposant des graines de tournesol.

Les bénéfices de cette vente serviront à financer nos actions pour la protection et la défense des oiseaux en Finistère.

Pour commander les graines, merci de remplir le bon de commande joint et de l'envoyer par mail avant le 10 novembre à finistere@lpo.fr

